



## Je ne comprends pas le jugement que j'ai reçu par le tgi

Par mip, le **05/01/2010** à **19:03**

Bonjour,

Voilà, en 2005 j'ai contracté un crédit mais, malheureusement, suite à la perte de mon travail, une expulsion...je me suis retrouvée dans une situation où je ne pouvais plus rembourser.

Par chance, j'ai pu remonter la pente en retrouvant un travail et un appartement en 2008.

Il se passe que j'avais fait un dossier de surendettement mais qui n'a pas donné suite.

En octobre 2008, je suis passée au tgi mais comme je n'avais pas eu la convocation, je ne suis pas allée.

En avril dernier, le 7, un huissier m'a apporté un titre exécutoire sur un jugement par défaut pour lequel j'ai fait une opposition le 22 avril.

Alors que le jugement était suspensif (article 539), l'huissier a continué ses actes avec un pv d'indisponibilité de la carte grise, un blocage de 415 € et un acte de saisie de mes meubles.

L'affaire a été renvoyée plusieurs fois et le 17 décembre le jugement m'a été envoyé. Entre temps j'ai remboursé ma créance et de ce fait le juge a considéré recevable ma demande et a statué à nouveau.

Le problème, c'est que je comprends rien au document qui m'a été envoyé et que je ne sais pas si je dois encore de l'argent.

A votre avis que puis je faire our me faire expliquer ce jugement?

A savoir que cela s'est très mal passé avec l huissier comme vous pouvez le comprendre et je suis ric rac en permanence. Mon équilibre social et financier reste fragile et je n'ai pas les moyens d'avoir un avocat car franchement si j'avais des sous je vous embêterai pas.

Dans l'attente recevez mes sincères salutations.

Mip

Par **Marion2**, le **05/01/2010 à 19:36**

Bonsoir,

Renseignez-vous auprès de votre mairie, il y a des permanences gratuites d'avocats.

Il existe également des permanences gratuites auprès du Tribunal de Grande Instance.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **05/01/2010 à 20:17**

[fluo]Conseil départemental d'accès au droit du Nord[/fluo]

Tribunal de grande instance de Lille

13, avenue du Peuple Belge - 59034 LILLE

Tél : 03.20.78.33.33 - Fax : 03.20.78.50.00

[www.cdad-nord.justice.fr](http://www.cdad-nord.justice.fr)

[fluo]CDAD 62[/fluo]

Rue Roger Salengro, 62000 Arras

03 21 71 87 27?

[fluo]Maison de justice et du droit :[/fluo]

AULNOY-AYMERIES

1, avenue Joliot Curie - 59620 AULNOY-AYMERIES

Tél : 03.27.66.99.00 - Fax : 03.27.62.46.75

DENAIN

117, rue de Villars- 59220 DENAIN

Tél : 03.27.43.69.30 - Fax : 03.27.45.11.82

## DUNKERQUE

30, rue de Beaumont - 59140 DUNKERQUE  
Tél : 03.28.61.52.44 - Fax : 03.28.61.52.91

## MAUBEUGE

Immeuble Europe - 2ème Etage  
48 Boulevard de l'Europe - 59600 - MAUBEUGE  
Tél : 03.27.62.99.00 - Fax : 03.27.62.08.37

## ROUBAIX

Maisons des Services - 71, avenue de Verdun - 59100 ROUBAIX  
Tél : 03.20.99.10.05 - Fax : 03.20.99.10.06

## TOURCOING

127, rue Nationale - 59200 TOURCOING  
Tél : 03.20.28.49.20 - Fax : 03.20.28.49.29

Antenne de justice  
ARMENTIERES

58, rue Jules Ferry - 59280 ARMENTIERES  
Tél : 03.20.10.80.60

## JEUMONT

Centre Administratif Georges Pompidou, 4e étage - 59460 JEUMONT  
Tél : 03.27.68.99.00 - Fax : 03.27.62.24.05

## FOURMIES

Locaux du Conseil des Prud'hommes  
1, place Georges Coppeaux - 59610 FOURMIES  
Tél : 03.27.59.99.00 - Fax : 03.27.57.36.05

## LE QUESNOY

Château Marguerite de Bourgogne - Centre Cernay  
59530 LE QUESNOY  
Tél : 03.27.36.99.00 - Fax : 03.27.36.99.00

Point d'accès au droit :

## LILLE

Maison de la médiation et du citoyen

place Roger Salengro - porte de Paris - BP 667  
59033 Lille cedex  
Tél : 03 20 49 50 77 - Fax : 03 20 49 50 83  
Courriel

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les services de la Maison de la médiation et du citoyen sont réservés aux Lillois, Lommois et Hellemmois (à l'exception des consultations du correspondant local de la HALDE).

-----  
Bonsoir, prenez contact avec le CDAD, la Maison de Justice et du Droit proche de votre domicile, allez les voir avec votre décision de justice, il y a également des permanences d'avocat à ces adresses, ils vous aideront à trouver une solution satisfaisante, courage et bonne année 2010 à vous.

Par **mip**, le **06/01/2010** à **15:25**

Mille merci pour ces renseignements !!!!

Bonne après midi

Cordialement

MIP